



# **AVIS AUX PROPRIETAIRES**

## **Révision du Plan général d'affectation communal**

### **Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT)**

Afin de se mettre en conformité avec le Plan directeur cantonal et la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), la Municipalité de Saint-Cergue informe les propriétaires fonciers que la révision du plan général d'affectation (PGA) est en cours.

Dès lors, la Municipalité se réserve le droit d'appliquer l'art. 77 LATC pour refuser tout projet de construction qui serait contraire aux planifications envisagées mais non encore soumises à l'enquête publique.

Pour cette raison et afin d'éviter des frais, les propriétaires ou promoteurs sont priés de contacter la Municipalité avant l'élaboration de tout projet.

Cet avis délie la Municipalité des obligations découlant de l'art. 78 LATC. En conséquence, aucune prétention d'indemnité pour des projets établis selon les règles actuelles ne sera prise en considération par l'autorité.

Cet avis tient lieu d'information officielle.

St-Cergue, le 20 mai 2021

La Municipalité